

INTÉRESSEMENT GARES & CONNEXIONS

**1335 €,
PEUT MIEUX FAIRE !**

**EN 2026, VOUS POUVEZ
CHANGER CELA AVEC LES
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES !
PENSEZ Y !**

EXPLICATIONS

L'intéressement a toujours été défendu par la CFDT à la SNCF et depuis le début lorsque les 7 autres organisations syndicales (dont l'UNSA) s'y opposaient fermement. Si l'on peut se réjouir de cette prise de conscience — bien que tardive — de la part de cette organisation syndicale majoritaire à SNCF Gares & Connexions, qui profite au pouvoir d'achat de nos collègues, deux regrets subsistent : d'une part, le délai de mise en œuvre, attendu jusqu'en 2015, et d'autre part, la négociation d'un critère contestable, lié au nombre d'accidents du travail, qui prive potentiellement les salariés de 180 € d'intéressement en raison du choix de ce critère.

Une chose est claire : la CFDT Cheminots, plus représentative actuellement à SNCF Gares & Connexions, n'aurait jamais validé un tel critère, qui incite à ne pas déclarer les accidents du travail. Pourquoi ? Parce que la santé des salariés n'est pas négociable. Si la CFDT devient représentative demain dans cette branche, elle demandera la renégociation de l'accord d'intéressement. En effet, l'UNSA, bien que majoritaire, ne peut avoir raison seule. En voici une belle illustration.

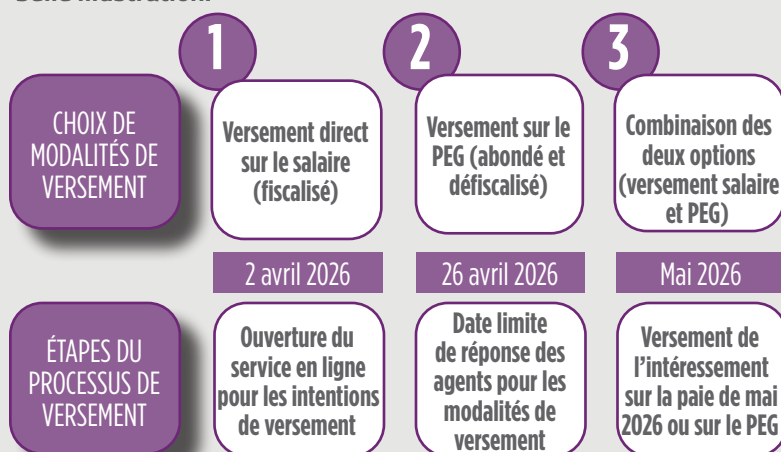
**UNSA MAJORITAIRE ? OUI. MAIS LA MAJORITÉ
NE DONNE PAS TOUS LES DROITS !**

L'UNSA se vante d'avoir négocié seule l'intéressement 2025 avec plus de 50 % des voix.

RÉSULTAT ?

1 335 € pour nous (G&C) au lieu de 1 396 € (comme à SNCF Voyageurs).

**UN CRITÈRE
SCANDALEUX :
MOINS D'INTÉRESSEMENT
SI ON DÉCLARE UN
ACCIDENT DU TRAVAIL**



LA CFDT N'AURAIT JAMAIS VALIDÉ ÇA !

**ÊTRE MAJORITAIRE, CE N'EST PAS AVOIR RAISON SUR TOUT.
UN ACCORD NÉGOCIÉ PAR UN SEUL SYNDICAT, C'EST UN ACCORD QUI IGNORE
LES AUTRES VOIX... ET PARFOIS LE BON SENS !**

© Adobe Stock

